

DEMANDE DE REFERENCEMENT PAC

L'AC candidate devra produire les documents suivants. L'ensemble du dossier est téléchargeable sur la partie publique du site CFONB

Conditions à remplir

L'AC candidate au référencement devra produire les documents suivants :

➤ **AC référencée PRIS/RGS**

- attestation de conformité à la version en cours de la PRIS/RGS sur les trois volets ou l'un des trois volets de celle-ci, à savoir confidentialité, authentification et signature;
- attestation d'assurance « Responsabilité Civile Professionnelle » portant le montant d'engagement financier pris par l'AC à savoir 2 millions d'euros minimum ;
- fourniture d'un extrait de Kbis ou équivalent ;
- fourniture des certificats avec leur support matériel pour pouvoir réaliser des tests sur certaines applications déjà conformes à la PAC
- attestation d'engagement de respect des critères PAC (modèle disponible).

➤ **AC non référencée PRIS**

- résultats des tests de conformité délivrés par un cabinet d'audit référencé COFRAC ou équivalent indiquant la conformité et l'équivalence de la politique de certification suivie par l'AC candidate avec la PRIS/RGS sur un ou plusieurs volets de celle-ci à savoir confidentialité, authentification et signature.

OU

- attestation de conformité à un référentiel étranger validé par le Comité PAC comme étant équivalent à la PRIS/RGS sur les trois volets ou l'un des trois volets de celle-ci à savoir confidentialité, authentification et signature
- fourniture d'un extrait de Kbis ou équivalent
- attestation d'assurance portant le montant d'engagement financier pris par l'AC à savoir 2 millions d'euros minimum
- fourniture du gabarit de certificat
- fourniture des certificats avec leur support matériel pour pouvoir réaliser des tests sur certaines applications déjà conformes à la PAC
- attestation d'engagement de respect des critères PAC (voir formulaire : référencement PAC1.Doc).

Pour l'ensemble des candidats, les dossiers seront à faire remonter au secrétariat du comité d'enregistrement du CFONB. Celui-ci fera ensuite parvenir un accusé de réception au demandeur. Les modalités de fonctionnement du comité d'enregistrement et de dépôts des demandes pour les nouveaux entrants sont décrites dans le document « fonctionnement du Comité d'Enregistrement ».

Un bordereau de référencement sera rempli par l'AC candidate. L'AC aura la responsabilité des informations saisies.